



COMMUNE DE QUINSAC
(Gironde)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

N°60V/2022

Le Maire de la Commune de QUINSAC (Gironde)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les décrets n° 77.90 et 91 du 27 Janvier 1977 et n° 77.240 et 241 du 27 mars 1977 - n° 77.392 et 393 du 28 mars 1977,

VU l'article L. 2212.1 et suivants du code des collectivités locales relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police,

CONSIDERANT que l'entreprise MD33 a l'intention de procéder à la livraison de béton, au 10 bis chemin de Bichoulin, **le 13 juillet 2022 de 8h à 11h.**

A R R E T E

ARTICLE 1 – l'entreprise MD33 est autorisée à procéder aux travaux précités, au 10 bis chemin de Bichoulin, **le 13 juillet 2022 de 8h à 11h.**

ARTICLE 2 - La circulation se fera par demi-chaussée pendant la période des travaux.

ARTICLE 3 - L'entreprise chargée des travaux devra assurer la signalisation nécessaire à la sécurité de part et d'autre du chantier, permettre l'accès des riverains à leurs habitations et laisser le passage aux services publics.

ARTICLE 4 – L'entreprise devra laisser la chaussée dans l'état de propreté qui l'a trouvé à son arrivée.

A Quinsac le 08/07/2022



Le Maire,

Lionel FAYE

Lionel FAYE